



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
15 DÉCEMBRE 2020
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCE
COMITÉ DE BONAVENTURE**

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouce siège en séance extraordinaire devant public à l'école no : 1 endroit habituel à 18h45 ce 15^e jour de décembre 2020, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier	Jacques-André Brunet
Élise Lacas Kelly	Jean-Paul Landry
Lucille Raymond	Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannïe Tremblay

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2021
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

185-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Élïse Lacas Kelly, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

186-2020

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2021

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que le budget 2021 pour un total de revenus et dépenses au montant de 585 371\$ soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

187-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Raymond à 19h10.




Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire